

D 4-3/2024

Exercice 2024

—

Affectation des
résultats de
l'exercice 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 0

Excusés-représentés : 8

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Conseil Municipal du 16 avril 2024

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 20h10), M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC (jusqu'à 20h52), M. PARSY, M. GARCIA, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (jusqu'à 20h58)

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à M LOGIER

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN (jusqu'à 20h10)

Mme YAP ayant donné procuration à M LESIEUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M THIBAUT

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M LEBLANC ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (à partir de 20h52)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M GARCIA

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13,

Vu la délibération D 4-1/2024 approuvant le compte de gestion 2023,

Vu la délibération D 4-2/2024 approuvant le compte administratif 2023,

Considérant que la clôture de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 666 046.66 €,

Considérant que la clôture de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître un résultat de clôture positif de 153 231.86 € en section d'investissement mais un solde des Restes à Réaliser déficitaire de 897 452.48 €,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- AFFECTE l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 :
 - Pour 897 452.48 € en section d'investissement – Compte 1068
 - Pour le solde de 3 768 594.18 € en section de fonctionnement – Compte 002,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant cette délibération,
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

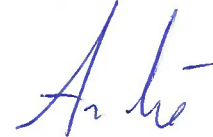
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Cédric ANDRÉ

